

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

FNAUT - ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS

Date de publication : 11/03/2021 - Associations agréées



FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'USAGERS DES TRANSPORTS

32, rue Raymond-Losserand

75014 Paris

Tél : 01 43 35 02 83

Internet : <http://www.fnaut.fr>

Liste des [associations membres](#)

E-mail : contact@fnaut.fr

OBJECTIFS

Informar les voyageurs sur leurs droits et les procédures pour les faire appliquer, assurer la défense individuelle et collective des voyageurs.

Regrouper les associations d'usagers des transports, afin de défendre les intérêts des voyageurs et les représenter dans les différentes instances. Concourir à l'amélioration, au développement et à la promotion des transports collectifs et des modes de déplacement non motorisés.

ORGANISATION

Bureau : 18 membres élus pour un an par le conseil national.

Président : Bruno Gazeau.

Conseil national : 54 membres qui se réunissent trois fois par an.

Assemblée générale : elle réunit une fois par an toutes les associations et les adhérents directs.

10 associations nationales, 150 associations locales regroupant environ 65 000 membres.

Antennes locales

La Fnaut est représentée au niveau régional par ses 11 délégations régionales et rassemble 150 associations implantées sur tout le territoire français.

Adresses et téléphones sur le site.

AGREMENTS

Agrément association de défense des consommateurs.

HISTORIQUE

Créée en 1978, la Fnaut s'est intéressée, dès sa création, à tous les modes de transport, qu'il s'agisse de ceux pour les voyageurs ou le fret, à leurs enjeux économiques, sociaux et écologiques. Elle rassemble les usagers des transports urbains, ferroviaires ou routiers, mais aussi les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les personnes handicapées, les familles de victimes d'accidents de la circulation, les habitants soumis aux nuisances des transports.

Elle milite en faveur d'un développement des transports soutenables, impliquant un plus grand respect de la santé des habitants et une limitation des émissions de gaz à effet de serre, des gaspillages d'espace et d'énergie. Cette politique passe par une réduction des trafics routiers (automobiles en ville, camions sur longue distance) et aériens. Depuis sa création, la Fnaut a émis des idées novatrices en mettant en avant le rôle possible de la bicyclette et du tramway dans les transports urbains ou en proposant des services spécialisés pour les personnes non valides. À la fin des années 1980, elle propose déjà une interconnexion des lignes à grande vitesse (LGV) en région parisienne et dénonce la conception des gares TGV déconnectées du réseau classique.

En 1988, elle obtient l'agrément d'organisation de consommateurs lui permettant notamment de mener des actions contentieuses en réparation du préjudice subi par les usagers des transports (principalement SNCF et RATP) en raison d'un manquement au respect du contrat de transport ou d'infractions aux règles de protection des consommateurs.

DOMAINES D'INTERVENTION

Aménagement du territoire

Enrayer l'étalement urbain, promouvoir le péage urbain.

Environnement

Développer l'usage du vélo.

Taxer les véhicules polluants.

Médiation

Assistance aux voyageurs par la saisine des médiateurs, notamment ceux de la SNCF, de la RATP et Tourisme et Voyage (MTV) et par la négociation avec les compagnies aériennes et agences de voyages. La FNAUT vérifie dans la mesure du possible le bien-fondé de la requête du voyageur et le conseille juridiquement. Elle l'oriente dans ses démarches et l'aide à constituer un dossier. La Fnaut a un rôle de ?filtre? et de conseil. Avant de saisir le Médiateur, elle vérifie dans la mesure du possible, le bien-fondé de la requête du voyageur et, s'il y a lieu, fait compléter son dossier. Tout au long de la procédure, la Fnaut reste le seul interlocuteur de l'usager.

Sécurité routière

Maîtriser la vitesse (sanctions aggravées, abaissement des vitesses limites).
Protéger les piétons et les cyclistes.

Transport aérien

Etudes sur les aéroports. Assistance aux voyageurs dans la défense individuelle de leurs droits.

Transport routier

Développer la desserte des territoires urbains et ruraux.
Accroître les fréquences, faciliter les correspondances et améliorer la qualité et l'information (études).

Transport ferroviaire

Enquêtes sur la modernisation et le réaménagement des trains Intercités.
Etudes sur les lignes ferroviaires transversales et sur la concurrence entre avions et TGV.
Protection du patrimoine ferroviaire par des recours contre la fermeture de lignes.

REPRESENTATION AUPRES DES INSTANCES OFFICIELLES

La Fnaut intervient auprès des autorités publiques nationales et régionales en participant à des rencontres, auditions, groupes de travail, colloques et débats publics. Elle représente les consommateurs dans une dizaine d'instances nationales, notamment au sein du Conseil national de la consommation (CNC), du Conseil national des transports, du Haut comité de la qualité de service dans les transports, du Conseil national de l'air, du Conseil national de la sécurité routière, du Comité national des clients aériens...

Elle participe régulièrement aux rencontres entre la SNCF et les associations de consommateurs. Les voyageurs sont représentés aux conseils d'administration de la SNCF et de la RATP par un membre de la FNAUT.

Au niveau européen, par l'intermédiaire de la Fédération européenne transport et environnement et de la Fédération européenne des voyageurs, la Fnaut peut s'adresser au Parlement européen et à la Commission européenne.

FAITS MARQUANTS

Actions de groupe

La Fnaut a participé aux débats du CNC sur la mise en place de l'action de groupe, et ses modalités. Elle poursuit une réflexion stratégique dans ce domaine.

Colloque

La FNAUT organise régulièrement des colloques sur la politique des transports.

Information des voyageurs

Des fiches d'information complètes selon les types de litiges et les modes de transports collectifs sont à disposition des voyageurs sur www.fnaut.fr. Elles sont mises à jour régulièrement.

Traitements des litiges

Elle oriente et renseigne les voyageurs sur leurs droits, propose une prise en charge de leurs dossiers.
Elle participe à la promotion des modes alternatifs de règlement des litiges.

PUBLICATIONS

FNAUT-Infos

Bulletin mensuel sur abonnement (18 € pour 10 numéros). Il propose, entre autres, un éditorial portant sur l'actualité ; un dossier sur les transports collectifs, les grandes infrastructures, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ; des rubriques régulières sur la sécurité routière, le déplacement des personnes handicapées, l'environnement.

OUTILS PEDAGOGIQUES

Actes de colloques portant sur les lignes ferroviaires interrégionales, la densité urbaine, la mobilité et le péage urbain, les déplacements dans les villes moyennes, etc.

Dépliants sur les litiges dans les transports aériens, la médiation SNCF et RATP, etc.

Etudes sur les attentes des voyageurs en matière qualité de service, la qualité des déplacements en ville, les coûts d'usage des différents modes de transports, l'ouverture à la concurrence et les droits des voyageurs, etc.

Ces documents sont consultables sur son site internet.

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/fnaut-association-de-consommateurs>